

Plan Local d'Urbanisme

Communauté de communes du Tursan

Communes
du
Tursan

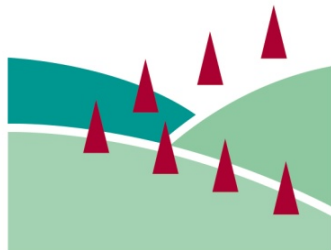


Schéma AEU - Lacajunte

Date du PLUi arrêté le 12 Avril et 28 Juin 2016

Date du PLUi approuvé 14 décembre 2016

5-4-1 d

REVISION N°2 DU
ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Commune de Lacajunte

Département des Landes

Mars 2016

SOMMAIRE

Préambule

1 Conséquences du zonage du PLUI

1.1 Capacité de traitement au niveau de la station d'épuration

1.2 Extensions du réseau

2 Choix du zonage des techniques d'assainissement

3 Justification du zonage d'assainissement

PREAMBULE

La commune de Lacajunte a délégué au Syndicat des Eaux du Tursan sa compétence assainissement collectif le 18 avril 2000.

La commune de Lacajunte a transféré sa compétence urbanisme à la Communauté de Communes du Tursan.

Le bourg de Lacajunte dispose d'un système d'assainissement composé :

- d'un réseau de collecte des eaux usées en séparatif constitué d'environ 503 m de canalisations principales en PVC,
- d'une station d'épuration de capacité 50 EH constituée :
 - o d'une fosse toutes eaux
 - o d'un filtre à sable.

Le présent dossier établit le zonage d'assainissement sur la commune, c'est-à-dire la répartition du territoire communal en zone d'assainissement collectif et en zone d'assainissement non collectif (ou autonome).

Une révision du zonage d'assainissement a été établie par le Syndicat des Eaux du Tursan, soumise à enquête publique et approuvée par le conseil municipal en 2003. Ce zonage comportait une zone d'assainissement collectif au bourg, le restant du territoire communal étant classé en zone d'assainissement autonome.

L'élaboration du PLUI du TURSAN, qui concerne la commune de Lacajunte, conduit à cette révision n°2 de la carte du zonage d'assainissement.

1 Conséquences du zonage du PLUI

1.1 Capacité de traitement au niveau de la station d'épuration (step)

La step du bourg dispose d'une capacité de 50 EH et le nombre de logements raccordés en 2014 est de 15 soit 35 EH sur la base de 2.3 EH par logement. La capacité résiduelle est donc de 15 EH soit 7 logements. D'après les bilans de fonctionnement de la step, la capacité résiduelle s'avère plutôt de 23 EH soit 9 logements.

Le PLUI prévoit d'ajouter 10 logements, soit 23 EH, raccordables au réseau.

Une extension de la step ne sera donc pas nécessaire.

1.2 Extensions de réseau

Au bourg

Toutes les zones classées en Ub étaient déjà inscrites dans la zone d'assainissement collectif, c'est-à-dire directement raccordables au réseau d'assainissement collectif existant. Les zones en 1AU ajoutées peuvent être desservies moyennant des extensions du réseau économiquement réalistes, c'est-à-dire ne nécessitant pas de linéaire de conduite trop important au regard du nombre de logements à raccorder.

2 Choix du zonage des techniques d'assainissement

Au vu des éléments décrits dans le dossier de présentation, notamment des contraintes de sols et d'habitat, le Syndicat des Eaux du Tursan propose de retenir sur la commune de Lacajunte :

- comme zone d'assainissement collectif le bourg y compris la zone AU au sud.
- et le reste du territoire communal comme relevant de l'assainissement non collectif.

3 Justification du zonage d'assainissement

Le choix de retenir le bourg de Lacajunte en assainissement collectif et le reste du territoire communal en assainissement non communal s'explique par plusieurs aspects.

Tout d'abord, le bourg est équipé d'un réseau collectif qui collecte les eaux usées vers la station d'épuration.

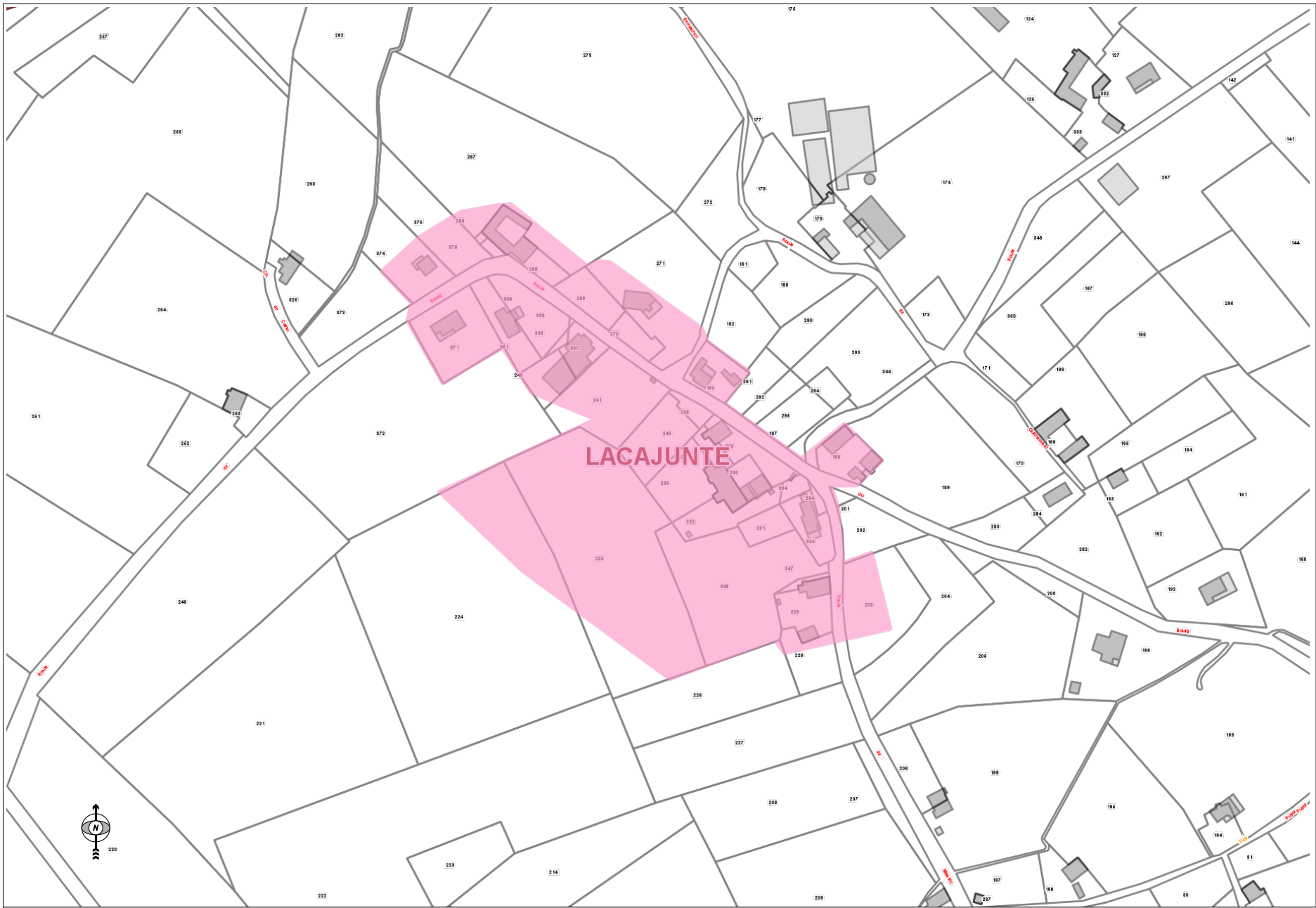
Les habitations récentes se sont développées en périphérie du bourg. Elles sont toutes situées à proximité du réseau d'assainissement existant. Dans un souci d'équité de service













dans le bourg, l'assainissement collectif est souhaitable sur les nouvelles zones constructibles du bourg.

Les habitations futures sont prévues au sud du bourg actuel et donc à proximité du réseau existant, facilement raccordables moyennant des petites extensions de réseau.

L'assainissement collectif est donc la meilleure technique pour le bourg de Lacajunte

Sur le reste du territoire communal, compte tenu du caractère diffus de l'habitat, l'assainissement non collectif est le plus adapté.



- LEGENDE :
-  Parcelles
 -  Noms de voies
 -  Bâtiments durs
 -  Bâtiments légers
 -  Numéros de parcelles
 -  Rivoli
 -  Noms Communes
 -  Zones communes
 -  Bâtiment_modifié_Null
 -  Parcelle_modifiée
 -  Terrasse
 -  Zone_AC



Echelle : 1:3 000
 0 10 20 30 40 50m

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
 Commune de LACAJUNTE
 Edition du 29-02-2016 11:31:55

